



**Mutations inter académiques  
des SAENES :  
vos délégué-e-s  
du personnel SNASUB-FSU  
vous informent**

**346 collègues ont participé au mouvement interacadémique et 179 mutations ont été réalisées au total : 145 à l'entrée dans les académies, 23 sur postes précis et 11 sur postes profilés dont le poste à Mayotte.**

**Réuni-e-s en commission administrative paritaire nationale à PARIS ce jeudi 22 mars**, nous avons été consulté-e-s sur le tableau annuel de mutations.

**Durant toute la séance, nous sommes intervenus** pour faire valoir les intérêts des collègues et faire en sorte qu'un maximum de mutations soit réalisé dans le respect des règles d'égalité de traitement. **De ce point de vue, les modifications récentes du barème ne règlent toujours pas les problèmes posés par les quelques académies qui ne déclarent aucune possibilité d'accueil : Guadeloupe et Guyane = 0.** Ou de trop faibles au regard du nombre de demandeurs, telles que les académies de La Réunion, Martinique, Corse ou même de Montpellier.

**Nous nous sommes abstenus au final sur le vote concernant le tableau final des mutations.** Pour exprimer tout d'abord notre opposition à la procédure dite des postes profilés (Ppr), permettant des recrutements arbitrairement décidés par les hiérarchies au détriment du départage des candidatures par barème national (cela concernait les entrées à l'administration centrale, dans les établissements d'enseignement supérieur et à Mayotte.

**Mais c'était aussi, pour protester vivement contre le blocage par la direction du ministère de l'administration d'une mutation d'une collègue de l'académie de Créteil** sous prétexte que le flux de sortants de cette académie était jugé trop important (32), par rapport aux entrées (2) et aux possibilités d'accueil déclarées (20). **Pourtant, le recteur de Créteil avait autorisé cette sortie, par son avis hiérarchique favorable.**

**Toutes les demandes de titularisation et de détachement ont reçu un avis favorable unanime.**

**Vous lirez dans les documents notre déclaration préalable ICI**, lue en séance, qui résume rapidement, de notre point de vue, l'actualité syndicale des SAENES, ainsi que le tableau du bilan 2016 **ICI** sur l'entrée dans les académies.

**Tous les collègues demandeurs ont reçu un courrier de nos commissaires paritaires les informant de l'avis de la CAPN concernant leur demande.** Les collègues qui nous avaient confié leur dossier ont été appelé dans les heures qui ont suivi la réunion.

**Les collègues obtenant un droit d'entrée dans une académie doivent se rapprocher des rectorats et des serveurs académiques concernés.** Ils peuvent également contacter nos équipes syndicales : les coordonnées sont **ICI**.

Les commissaires paritaires nationaux SAENES du SNASUB-FSU, vos délégué-e-s du personnel

**Philippe LALOUETTE** : philippe.lalouette@ac-amiens.fr

**Conception SERRANO** : serrano\_conchita@yahoo.fr

**Sébastien POUPET** : secretariat@snasub-lyon.fr

**Carole WURTZ** : carole.wurtz2@gmail.com

**Anny-Pierre CHERAMY** : anny-pierre.cheramy@ac-toulouse.fr